

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01178

Numéro SIREN : 830 195 517

Nom ou dénomination : AROME

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014744

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise SAS AROME Néant *
 Adresse de l'entreprise 44 RUE GUYNEMER 38100 GRENOBLE
 Numéro SIRET * 8 3 0 1 9 5 5 1 7 0 0 0 2 4
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	74 416	9 280	65 135	23 854	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	751 127		751 127	691 338	
	Total I (5)	044	048	825 542	9 280	816 262	715 192	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	58 964		58 964	48 844
		Autres * (3)	072	074	25 902		25 902	949
	Valeurs mobilières de placement	080	082	20 000		20 000		
	Disponibilités	084	086	308 044		308 044	26 945	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 010		1 010	1 270	
		Total II	096	098	413 920		413 920	78 008
		Total général (I+II)	110	112	1 239 462	9 280	1 230 182	793 200

PASSIF				Exercice N	Exercice N-1	
				NET	NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100	100	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		217 433	131 484	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		26 586	85 949	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		245 119	218 533
	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		185 585	155 917	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		26 059	6 264	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	748 111		765 919	412 486
	Produits constatés d'avance	174		7 500		
	Total III	176		985 063	574 667	
	Total général (I + II + III)	180		1 230 182	793 200	

RENVUIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	121 307
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	74 416
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 230 181.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 87 151.23 Euros et dégageant un bénéfice de 26 585.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			74 416
TOTAL			74 416
TOTAL GENERAL			74 416

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			74 416	74 416
TOTAL			74 416	74 416
TOTAL GENERAL			74 416	74 416

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	1 845	7 435		9 280
TOTAL	1 845	7 435		9 280
TOTAL GENERAL	1 845	7 435		9 280

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	7 435				
TOTAL	7 435				
TOTAL GENERAL	7 435				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 000			1 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	116 550
Créances clients et comptes rattachés	37 722
Autres créances	1 106
Total	155 378

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	393
Emprunts et dettes financières diverses	16 494
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 954
Dettes fiscales et sociales	2 824
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 750
Autres dettes	38
Total	25 453

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 010
Total	1 010
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 500
Total	7 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SASU LEVEL	1 118	100.00	11 118
- AUBRETON DEVELOPPEMENT	24 822	60.00	13 701
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FONCIERE COLBERT 5	41 362	50.00	42 362
- SCI LA PIERRE ET L'AMITIE	63 427	50.00	5 804
- AIGLE		49.00	
- FONCIERE ABE	177 431	15.00	178 431
- VILLA JEAN	168 999	15.00	167 499
- CLOS MARTIN	1 000	10.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

AROME
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 44 Rue Guynemer
38100 GRENOBLE
830 195 517 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 26 585,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	26 585,87 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

